



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 28 octobre 2019, s'est réuni le 6 novembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	49
Présents :	41
Votants :	45
Secrétaire de séance :	Juliette PASQUIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Yves ANDRE, Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Jacques JULOUX, Anne MARECHAL
GUILLIGOMARCH :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	André FRAVAL
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN :	Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Daniel LE BRAS, Cécile PELTIER, Michel FORGET
RÉDÉNÉ :	Jean LOMENECH, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE
SAINT-THURIEN :	Joël DERRIEN
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Didier LE DUC, Jean-Michel LEMIEUX
TRÉMÉVÉN :	Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

Denez DUIGOU (CLOHARS), Catherine BARDOU (CLOHARS), Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN (LE TREVOUX), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe RIVALLAIN (MOELAN), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE)

POUVOIRS :

Denez DUIGOU (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN (LE TREVOUX) a donné pouvoir à André FRAVAL (LE TREVOUX)
Christophe RIVALLAIN (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)
Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)

DCC2019-221

VIE COURANTE
11- CULTURE

Plan de développement des enseignements artistiques : approbation de la demande d'aide à l'investissement de l'association Musica Moëlan pour l'achat d'un piano (annexe)

L'association Musica Moëlan envisage l'acquisition d'un piano droit et sollicite, dans le cadre du Plan de développement des enseignements artistiques approuvé en Conseil Communautaire en date du 30 mars 2017, l'intervention financière de la Communauté d'agglomération sur la ligne « Aide à l'acquisition d'instruments, à hauteur de 20%, en complémentarité de l'aide départementale égale aussi à 20% ». Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Piano Gaveau (Schimmel) noir laqué		Musica Moëlan (60%)	3 000€
		Quimperlé Communauté (20%)	1 000€
		Conseil départemental du Finistère (20%)	1 000€
TOTAL	5 000€	TOTAL	5 000€

La convention ci-annexée fixe les objectifs et modalités de versement de l'aide communautaire.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER, au titre de l'année 2019, la demande d'aide à l'investissement de l'association Musica Moëlan pour l'acquisition d'un piano, à hauteur de 1 000€,
- AUTORISER le Président à signer ladite convention.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE, au titre de l'année 2019, la demande d'aide à l'investissement de l'association Musica Moëlan pour l'acquisition d'un piano, à hauteur de 1 000€,
- AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC



AIDE A L'INVESTISSEMENT Acquisition d'un piano - Association Musica Moëlan

ENTRE

Quimperlé Communauté, sise 1 rue Andreï Sakharov - 29300 QUIMPERLE, représentée par son Président, Monsieur Sébastien MIOSSEC, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 novembre 2019

ET

L'association Musica Moëlan sise 12 rue Cécile Ravallec - 29350 MOELAN SUR MER, représentée par sa Présidente, Madame Morgane MADIC.

PREAMBULE

L'association Musica Moëlan envisage l'acquisition d'un piano droit et sollicite, dans le cadre du Plan de développement des enseignements artistiques approuvé en Conseil Communautaire en date du 30 mars 2017, l'intervention financière de la Communauté d'agglomération.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention porte sur une aide à l'investissement au titre de l'exercice 2019, sur la ligne « Aide à l'acquisition d'instruments, à hauteur de 20%, en complémentarité de l'aide départementale égale aussi à 20% ». Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Piano Gaveau (Schimmel) noir laqué		Muscia Moëlan (60%)	3 000€
		Quimperlé Communauté (20%)	1 000€
		Conseil départemental du Finistère (20%)	1 000€
TOTAL	5 000€	TOTAL	5 000€

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT

L'aide à l'investissement s'élève à un montant maximal de 1 000€.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT

Quimperlé Communauté versera cette aide à l'investissement en un versement, après réception de la facture acquittée, dans la limite précisée à l'article 1.

ARTICLE 4 : JUSTIFICATIFS

L'association s'engage à fournir la facture acquittée à la Communauté d'agglomération.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties. Elle aura une durée de validité de 1 an.

ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en 2 exemplaires à Quimperlé, le

Le Président de Quimperlé Communauté,

Sébastien MIOSSEC

La Présidente de l'association

Morgane MADIC